



Changement de pointage à non pointage sans accord salarial

Par **AliceParisFrance**, le **18/11/2013** à **17:15**

Bonjour,

Quand j'ai commencé mon contrat, mon supérieur m'a dit que je dois pointer (pour vérification des heures travaillées).

Après 2 mois, mon supérieur m'a obligé de ne plus pointer (sachant que j'avais accumulé assez d'heures supplémentaires).

A le supérieur le droit de changer cette condition sans accord du salarié?

En plus, mon supérieur a effacé toutes les heures accumulées durant la période du pointage sans que je les ai récupérées, ni eu de paiement.

Merci de m'expliquer mes droits et ceux de mon supérieur dans ce sujet.

Anne

Par **P.M.**, le **18/11/2013** à **18:20**

Bonjour,

Vos droits c'est de vous faire payer vos heures supplémentaires et tant qu'elles ne vous sont pas payées de refuser d'en faire...

J'espère que vous avez vous-même une trace de celle accomplies...